

AVIS D'APPEL D'OFFRES

RÉFECTION DU CAMP À JOS PARC MUNICIPAL DE LA POINTE TAYLOR

La Ville de New Richmond demande des soumissions pour son **projet de réfection et de rénovation du Camp à Jos** situé au Parc Municipal de la Pointe Taylor à New Richmond.

Les documents de soumission pourront être obtenus par le Service électronique d'appel d'offres au www.seao.ca ou au numéro sans frais 1-866-669-7326 à compter du 17 juin 2020.

Propriétaire : Ville de New Richmond
99, place Suzanne-Guité
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Tél. : (418) 392-7000

Architecte : PIERRE BOURDAGES ARCHITECTE INC.
118, chemin Cyr
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Tél. : (418) 392-7707

Ingénieur : TETRA TECH
464, boul. Saint-Germain Oues
Rimouski (Québec) G5L 3P1
Tél. : (418) 723-8151

ÉLIGIBILITÉ : Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

GARANTIE DE SOUMISSION ET CAUTIONNEMENTS : Les soumissionnaires devront présenter un cautionnement de soumission d'un montant égal à 10% de la soumission valide pour une période de 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, ou un chèque visé d'un montant égal à 10% de la soumission valide pour une période de 90 jours et, éventuellement échangé à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement représentant chacun un montant égal à 50% du prix du contrat et pour une durée s'étalant du début du contrat jusqu'à douze (12) mois suivants le certificat de fin des travaux.

Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

REMISE DES SOUMISSIONS : Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans des enveloppes cachetées, portant la mention « RÉFECTION CAMP À JOS - VILLE NEW RICHMOND », seront reçues à **l'hôtel de ville de New Richmond, jusqu'à 11 heures, heure en vigueur localement, le vendredi 10 juillet 2020**, pour y être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

La Ville de New Richmond se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie et ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire ou les soumissionnaires.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant le processus d'adjudication d'un contrat est le 29 juin 2020. Également, les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Règlement 1083-18 sur la gestion contractuelle de la Ville et s'y conformer.

Céline Leblanc
Greffière
17 juin 2020